

OBJET **Cœur vert familial**  
Mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site  
Bilan de préclôture

## I - CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPERATION

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur vert familial », la Ville de Saint-Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un véritable « poumon vert », un lieu de loisirs, d'animation et de détente, ouvert à tous.

Dans cette perspective, la Ville a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la zone de loisirs « Cœur vert familial de Saint-Denis » située dans le Parc urbain de la Trinité. Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la Ville de Saint-Denis ont cosigné une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

### Situation géographique

Ce projet d'une superficie de 35,5 ha, est délimité par :

- le littoral au nord ;
- les quartiers de la Trinité et des Camélias au sud ;
- le canal des Patates-à-Durand et le quartier de Sainte-Clotilde à l'est ;
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleuri à l'ouest.

### Bilan financier initial

L'enveloppe financière prévisionnelle initiale des études et travaux se décompose de la manière suivante, conformément à la convention de mandat :

VILLE (en € HT)	
TRAVAUX	7 447 000
ETUDES ET INGENIERIE	893 400
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>8 636 200</b>
CINOR (en € HT)	
TRAVAUX	1 310 000
ETUDES ET INGENIERIE	150 000
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>1 460 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 096 200</b>

## Programme initial

Le présent tableau récapitule le programme des équipements et leur répartition au sein du groupement de commandes, conformément à la convention de mandat.

VILLE DE SAINT-DENIS	CINOR
2 balises urbaines	3 kiosques
Vergers pédagogiques	3 rondavelles
Boulodrome	Aires de pique-nique
Jeux d'eau	Cheminement de liaison entre le Parc de la Trinité et le Sentier du front de mer
Beach stadium	
Plateau des manifestations	
2 amphithéâtres	
1 scène de lecture	
Aires de jeux	
Clôtures	
Passerelle enjambant la ravine des Patates-à-Durand	
Confortement du skate parc	

Le 8 avril 2010, la CINOR a délibéré concernant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR. La Ville est coordonnatrice de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.

Le 24 avril 2010, le Conseil municipal a délibéré pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur vert familial.

Le 26 février 2011, le Conseil municipal a délibéré pour approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la validation du choix de la SIDR comme mandataire pour le réaménagement du site Cœur vert familial.

Le 25 juin 2011, le Conseil municipal a délibéré pour approuver l'avenant n° 1 au mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donnée au mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre).

Le 17 septembre 2011, le Conseil municipal a délibéré pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

Le 17 novembre 2012, le Conseil municipal (Délibération n° 12/6-06) a délibéré pour approuver l'avenant n° 2 au mandat (modification du programme, modification du bilan et prolongation du mandat).

Le 15 décembre 2012, le Conseil municipal (Délibération n° 12/7-13) a délibéré pour approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre ; la modification du programme a généré des prestations supplémentaires (besoin d'un prestataire spécialisé pour le skate park, mission de cuisiniste pour les rondavelles). L'augmentation du bilan financier a eu également comme corollaire un réajustement des honoraires du groupement de MOE suite aux validations des dossiers AVP et APD.

Le 23 février 2013, le Conseil Municipal (Délibération n° 13/1-06) a délibéré sur l'enquête publique au titre du Code de l'Environnement « police de l'eau et étude d'impact » et les conclusions du commissaire enquêteur ; sur l'autorisation donnée au Maire pour la signature des deux marchés (lots 1 et 4) supérieurs à 1 000 000,00 €.

Le 21 septembre 2013, le Conseil municipal (Délibération n° 13/4-06) a approuvé le CRAC 2012.

Le 21 septembre 2013, le Conseil municipal (Délibération n° 13/4-07) a approuvé l'avenant n° 3 au mandat (modification de bilan).

Le 16 décembre 2013, le Conseil municipal (Délibération n° 13/7-03) a approuvé l'avenant n° 4 au mandat (modification de bilan et prolongation du mandat).

Le 30 août 2014, le Conseil municipal (Délibération n° 14/5-11) a approuvé l'avenant n° 5 au mandat (modification de bilan et prolongation du mandat).

Le 27 septembre 2014, le Conseil municipal (Délibération n° 14/6-16) a approuvé le CRAC 2013 et de l'avenant n° 6 au mandat (modification de bilan).

Le 29 novembre 2014, le Conseil municipal (Délibération n° 14/7-12) a approuvé la nouvelle rémunération du mandataire (avenant n° 7 au mandat).

Le 29 novembre 2014, le Conseil municipal (Délibération n° 14/7-13) a approuvé la nouvelle rémunération du maître d'œuvre (avenant n° 8 au mandat).

Le 23 novembre 2015, le Conseil municipal (Délibération n° 15/6-13) a approuvé le CRAC 2014 et de l'avenant n° 9 au mandat pour la prorogation de la durée du mandat.

Le 19 novembre 2016, le Conseil municipal (Délibération n° 16/6-24) a approuvé le CRAC 2015 et de l'avenant n° 10 au mandat modifiant l'enveloppe financière.

## II- BILAN DEFINITIF DE L'OPERATION

Désignation lignes budgétaires en euros	Budget 2015 validé (TTC)	Budget définitif		
		HT	TVA	TTC
Recettes	12 600 808	0	0	12 556 258
Honoraires MOE Infrastructures	- 818 767	-748 557	-63 627	-812 184
Honoraires Géomètre Infrastructure	- 13 953	-12 860	-1 093	-13 953
CSPS Infrastructure	- 8 454	-7 704	-655	-8 359
Etudes de Sols Infrastructure	- 8 019	-12 800	-1 088	-13 888
Autres BET Infrastructure	- 15 190	-7 390	-628	-8 019
Travaux Secondaires	- 11 400 121	-10 484 353	-891 476	-11 375 829
Autres Concessionnaires	- 31 032	-28 601	-2 431	-31 032
Autres Frais Divers	- 87 061	-71 669	-4 288	-75 956
Rémunération Forfaitaire	- 215 271	-198 406	-16 865	-215 271
Frais de portage Financier	- 2 940	-1 767		-1 767
Dépenses	-12 600 808	-11 574 107	-982 151	-12 556 258

Le CRAC 2015 a validé un montant global prévisionnel de l'opération de 11 613 648 € HT, soit 12 600 808 € TTC couverts par des avances de la Ville et de la CINOR :

	Bilan CRAC 2015 € TTC
VILLE	10 332 663
CINOR	2 268 145
Total	12 600 808

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180427-182010-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2018  
Date de réception préfecture : 07/05/2018

A la préclôture, le montant de l'opération est de 11 574 107 € HT, soit 12 556 258 € TTC, réparti de la façon suivante :

	Bilan de préclôture € TTC
VILLE	10 445 412,89
CINOR	2 110 845,37
Total	<b>12 556 258,26</b>

Au regard de ces informations, je vous demande d'approuver le bilan de préclôture du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur vert familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier qui s'établit en dépenses et en recettes à 11 574 107 € HT, soit 12 556 258,26 € TTC ;
- la participation de la Ville pour un montant de 10 445 412,89 € TTC.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180427-182010-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2018  
Date de réception préfecture : 07/05/2018

**OBJET**      **Cœur vert familial**  
Mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site  
Bilan de préclôture

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/2-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame ADAME Brigitte - 4ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

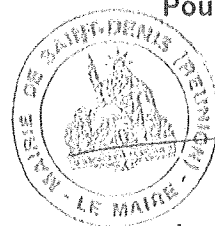
**ARTICLE 1**

Approuve le bilan de préclôture du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur vert familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier de préclôture qui s'établit en dépenses et en recettes à 11 574 107,00 € HT,
- la participation de la Ville pour un montant de 10 445 412,89 € TTC.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.



Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint

Jacques LOWINSKY